

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260305AR046CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Libération à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par la société LE GARREC de réglementer le stationnement au N°15
rue de la Libération pour faciliter la réparation du chéneau,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement le Jeudi
12 mars 2026 face au n°15 rue de la Libération à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Société LE GARREC, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 05 mars 2026

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON

